

Résumé

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur le marché du travail canadien, creusant les fractures existantes et modifiant la demande de compétences. Avant la pandémie déjà, la demande de main-d'œuvre était en pleine mutation avec l'adoption de nouvelles technologies numériques et sous l'effet du vieillissement démographique, de la mondialisation et de la décarbonation. Les besoins de compétences dans les secteurs et industries en plein essor ne sont souvent pas les mêmes que dans les emplois exposés au risque d'automatisation ou de délocalisation. Dans ce contexte, de nombreux adultes sont amenés à envisager des parcours professionnels différents, et à valoriser ou recycler leurs compétences.

Des données internationales de plus en plus nombreuses indiquent que l'orientation professionnelle favoriserait des transitions réussies vers l'emploi : non seulement du système éducatif au marché du travail, mais aussi du chômage à l'emploi, et des secteurs en déclin vers les secteurs en expansion. L'orientation professionnelle peut donc contribuer à la reprise post-pandémie en facilitant les transitions professionnelles et en renforçant le taux d'activité des groupes vulnérables.

La présente étude dresse un état des lieux des services d'orientation professionnelle proposés aux adultes au Canada et les examine dans une perspective internationale. Elle s'appuie sur les nouveaux éléments tirés de l'Enquête internationale de l'OCDE sur l'orientation professionnelle des adultes (SCGA), sur des entretiens menés avec les principaux acteurs canadiens et sur des questionnaires soumis aux ministères fédéraux et provinciaux.

Au Canada, les adultes ont moins recours aux services d'orientation professionnelle que dans un certain nombre d'autres pays de l'OCDE. Selon l'enquête SCGA, seuls 19 % des Canadiens ont eu recours à un service d'orientation professionnelle ces cinq dernières années, soit presque la moitié de la moyenne des pays couverts par l'enquête (39 %). Ces chiffres s'expliquent par le fait que les adultes au Canada sont moins susceptibles qu'ailleurs de demander conseil lorsqu'ils choisissent un programme d'études ou de formation (19 % contre 31 %) ou lorsqu'ils souhaitent avancer dans leur carrière (27 % contre 40 %). Les adultes pourvus d'un emploi au Canada sont également moins susceptibles que les chômeurs d'avoir recours à des services d'orientation professionnelle, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. La raison la plus souvent invoquée est qu'ils n'en ressentent pas le besoin, tout comme dans d'autres pays de l'enquête. En revanche, contrairement à d'autres pays, les adultes au Canada sont plus susceptibles de déclarer manquer de temps en raison de responsabilités professionnelles ou familiales.

Au Canada, les travailleurs peu qualifiés, âgés et ruraux utiliseraient moins les services d'orientation professionnelle que d'autres catégories de la population, comme on l'observe également dans les autres pays de l'OCDE. Ce constat suscite des inquiétudes parce que ces groupes sont souvent confrontés à de multiples obstacles à l'emploi et exposés à un risque plus élevé d'obsolescence des compétences et d'automatisation de l'emploi que d'autres groupes davantage concernés par l'orientation professionnelle. Au Canada, la question de l'inclusivité de l'offre de services d'orientation professionnelle se pose avec acuité : contrairement aux adultes des autres pays de l'OCDE, les Canadiens qui sont pessimistes quant à leurs perspectives d'emploi futures sont en réalité moins susceptibles de demander conseil que ceux qui ont un sentiment plus positif. Il est essentiel de promouvoir plus activement les services d'orientation

professionnelle et de mieux les cibler afin que les groupes vulnérables y aient davantage recours. En Australie, par exemple, les services publics de l'emploi du Victoria missionnent des « porte-parole » sur le terrain pour toucher directement les adultes vulnérables là où ils se trouvent, notamment dans les bibliothèques, les centres socioculturels, les entrées des logements sociaux, les centres commerciaux et d'autres lieux proposant des services de proximité. Dans le même temps, le projet pilote européen GOAL montre combien les campagnes actives d'information auprès des groupes vulnérables et la prise en compte de leurs besoins complexes par le biais de l'orientation professionnelle sont efficaces pour renforcer leur participation à la formation des adultes, même si ces actions nécessitent des investissements considérables.

Au Canada, les prestataires les plus courants de services d'orientation destinés aux adultes sont les services publics de l'emploi et les prestataires privés de services d'orientation à finalité professionnelle. Les services de l'emploi fournis par les autorités provinciales centrent leur action sur la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi et ciblent généralement les chômeurs. Les adultes pourvus d'un emploi sont plus susceptibles de faire appel à des services privés d'orientation professionnelle, même s'ils sont payants. Les adultes dont l'emploi est exposé à un risque élevé d'automatisation sont généralement plus âgés et moins qualifiés et peuvent ne pas avoir les moyens de s'offrir de tels services. Compte tenu de l'évolution rapide de la demande de compétences et de la nécessité d'intervenir auprès des travailleurs avant qu'ils ne perdent leur emploi, il s'agit là d'une faille importante dans l'offre de services d'orientation professionnelle. L'expérience de l'Allemagne et de la Flandre (Belgique) montre comment les services publics de l'emploi peuvent adopter une approche plus proactive, à savoir renforcer leurs capacités pour répondre aux besoins de tous les travailleurs, qu'ils soient sans emploi ou pourvus d'un emploi.

Au Canada, la responsabilité de la politique d'orientation professionnelle des adultes est partagée entre différents niveaux d'administration et organismes partenaires. L'élaboration des politiques dans ce domaine est en effet déterminée par les accords fédéraux-provinciaux de financement eu égard aux services de l'emploi, la coopération interministérielle par le biais de groupes de travail et les travaux des différents organismes partenaires pour en assurer la coordination. Il n'existe toutefois pas de stratégie au niveau fédéral ou provincial. Certains pays de l'OCDE, comme l'Australie, l'Irlande et la Norvège, ont mis sur pied des organismes publics chargés de coordonner l'orientation professionnelle entre les différents ministères et niveaux d'administration.

Le Canada obtient de bons résultats par rapport aux pays de l'OCDE en ce qui concerne la qualité de l'orientation professionnelle, même si l'offre de services pourrait gagner en cohérence. Au Canada, le niveau de satisfaction à l'égard des services d'orientation professionnelle est comparable à celui observé dans les autres pays, et les adultes étaient aussi plus susceptibles d'indiquer que ces services étaient utiles pour obtenir les résultats indiqués sur le plan de l'emploi et de la formation. Le rapport envisage plusieurs pistes que le Canada pourrait emprunter pour améliorer la qualité de son offre et ainsi maintenir ce niveau élevé de performance. Les provinces pourraient procéder de façon plus systématique au suivi des résultats pour répondre à des objectifs d'action à long terme. Deux exemples novateurs à cet égard sont les centres de services d'emploi *Nouvelle-Écosse au Travail* et les fonds alloués en fonction des résultats ; et l'utilisation par la Saskatchewan de l'outil d'évaluation de l'employabilité PRIME. Les conseillers d'orientation professionnelle pourraient en outre être mieux formés pour gérer les informations complexes relatives au marché du travail et en tirer des enseignements utiles, éventuellement par le biais de sessions de formation régulières sur l'évolution du marché du travail, comme cela se fait en France et en Belgique. Enfin, le Canada est l'architecte dans l'OCDE d'un cadre de compétences pour les professionnels de la gestion de carrière, lequel servira de base à une procédure pancanadienne de validation des compétences des conseillers d'orientation professionnelle, procédure qui est en cours d'élaboration. Faciliter la mise en œuvre de cette procédure facultative à l'échelle de l'ensemble du Canada permettrait d'établir une norme de conduite commune, laquelle pourrait aussi améliorer la cohérence de l'offre de services au sein des provinces et territoires et entre eux.

L'encadré ci-dessous contient neuf recommandations visant à mieux coordonner la politique d'orientation professionnelle des adultes au Canada, à encourager une utilisation plus large et plus inclusive des services d'orientation professionnelle des adultes, et à promouvoir une offre de services de qualité.

Principales recommandations

Renforcer la coordination des politiques et des services d'orientation professionnelle

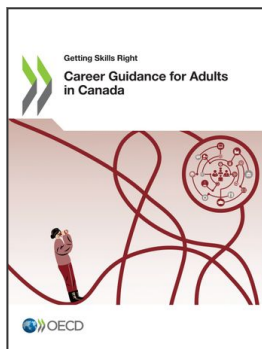
- Les autorités fédérales, provinciales et territoriales devraient coordonner leurs travaux, éventuellement dans le cadre du Forum des ministres du marché du travail ou d'un autre organisme désigné pour assurer cette coordination, en vue d'élaborer une stratégie pour l'orientation professionnelle des adultes au Canada.
- Renforcer les capacités des services de l'emploi gérés par les autorités provinciales de manière à créer en amont des possibilités d'orientation professionnelle pour les adultes occupés qui risquent de perdre leur emploi ou dont les perspectives professionnelles sont médiocres.
- Améliorer la coopération entre les prestataires de formation, les services publics de l'emploi et les employeurs afin d'encourager l'offre de services d'orientation neutres en matière d'emploi et de formation des adultes.
- Les services publics de l'emploi devraient continuer de proposer une offre combinée en personne et à distance, mais étoffer l'offre en personne afin de répondre à la demande des clients lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Favoriser une utilisation plus large et plus inclusive des services d'orientation professionnelle

- Afin de mieux faire connaître les services d'orientation professionnelle, les provinces et les territoires devraient développer des réseaux d'orientation entre services publics et lancer une campagne dans les médias.
- Les autorités provinciales et territoriales devraient débloquer des fonds pour mener des actions de proximité auprès des adultes vulnérables, sur leurs lieux de vie et de travail, et pour mieux cibler les services d'orientation professionnelle sur leurs besoins.

Promouvoir une offre de services d'orientation professionnelle de qualité

- Les provinces et les territoires devraient procéder systématiquement au suivi des résultats des services publics d'orientation professionnelle pour répondre à des objectifs d'action à long terme.
- Les provinces et les territoires devraient consolider la formation des conseillers d'orientation professionnelle du service public, en particulier eu égard à l'utilisation des informations relatives au marché du travail.
- Les autorités fédérales, provinciales et territoriales devraient se coordonner pour soutenir et financer la mise en œuvre au niveau pancanadien d'une procédure facultative de validation des compétences des professionnels de la gestion de carrière.



Extrait de :
Career Guidance for Adults in Canada

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/0e596882-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Résumé », dans *Career Guidance for Adults in Canada*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/584aeb74-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.